

**N°87 du 22 novembre 2018**

- 1 LE DIALOGUE ÉTAT / COLLECTIVITÉS : OPÉRATION RECONQUÊTE**
- 2 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : EXPÉRIMENTATION EN JUIN 2019**
- 3 LE PASS CULTURE : EXPÉRIMENTATION DANS 5 DÉPARTEMENTS**
- 4 LA RÉFORME DE L'ORDONNANCE DE 45 S'INVITE AU PROJET DE LOI JUSTICE**

## **1 LE DIALOGUE ÉTAT / COLLECTIVITÉS : OPÉRATION RECONQUÊTE**

### **C'est quoi ?**

La première Conférence Nationale des Territoires a été installée, le 17 juillet 2017 au Sénat, par le chef de l'Etat. Présidée par le Premier ministre, elle doit réunir, tous les six mois, des membres du gouvernement et des représentants des collectivités territoriales. Elle a pour objectif de renouer le dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales en devenant une véritable « instance d'échanges, de concertation et de décision ». C'est un engagement d'Emmanuel Macron pendant les présidentielles de « faire en sorte que les collectivités territoriales soient associées en amont à toute décision qui les concerne ». La première conférence a été d'ailleurs très attendue par les collectivités : « Sur la méthode, la démarche initiée par le chef de l'Etat, qui répond aux vœux anciens des associations nationales d'élus locaux, est saluée par les présidents du bloc communal qui participeront activement à la Conférence nationale des territoires ainsi qu'à tous les travaux qui devront impérativement se poursuivre » écrivaient les édiles de l'AMF, l'AdCF, de France urbaine, de Villes de France, l'APVF et l'AMRF à la veille de la conférence. Lors de la première rencontre, le gouvernement posait ses jalons et annonçait ses objectifs :

- « pas de « nouveau big bang » territorial imposé d'en haut »
- la réduction du nombre des élus locaux au même titre que les parlementaires
- une nouvelle conférence territoriale du Grand Paris pour refonder le projet
- un pacte financier avec l'Etat au lieu d'une baisse brutale des dotations
- l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sur trois ans
- l'allègement des normes : pour chaque nouvelle règle, deux devront être supprimées.
- une évaluation partagée des besoins en matière d'école et de santé
- la réforme des allocations de solidarité, en particulier le RSA, prévue pour 2019
- une agence nationale de la cohésion des territoires sera créée
- un calendrier accéléré pour la couverture intégrale du territoire en haut et très haut débit
- le nombre des maisons de santé sera doublé dans les territoires ruraux

L'Appel de Marseille, lancé le 26 septembre par l'ADF, l'AMF et Régions de France, demandant une nouvelle étape de la décentralisation « a été entendu jusqu'à Paris » s'est félicité Hervé Morin, le président de Régions de France, à l'issue d'une entrevue entre le Chef de l'Etat et des représentants des élus locaux, le 16 octobre dernier. Cela n'a pas empêché la « triple Alliance » de signer, le 8 novembre, dans le cadre du congrès de l'ADF, « l'accord de Rennes » entérinant la création de l'association « Territoires unis ». Le président du Sénat, Gérard Larcher, a même paraphé l'accord ! Les élus « souhaitent construire en commun le socle d'une gouvernance publique efficace entre l'Etat et les collectivités territoriales ». Des « Assises des libertés locales » seront lancées dans les territoires et permettront de faire entendre la voix des élus locaux. A l'issue de cette concertation nationale, un manifeste sera d'ailleurs publié.

Dans ce climat de haute tension, les relations bilatérales ont souvent été préférées et ont pu porter leurs fruits. Les Régions ont notamment obtenu la gestion en 2020 du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et une compensation de la taxe d'apprentissage. Du côté des départements, « toute la compétence MNA » ne rentrera plus

dans le calcul des 1,2% des « contrats de Cahors » et le mariage forcé avec les métropoles pour cinq départements ne se fera pas. Dans une lettre adressée aux maires datée du 16 novembre, le chef de l'Etat affirme également sa volonté de renouer le dialogue avec les édiles, tant les relations sont glaciales avec l'AMF. Il se dit prêt à travailler sur la compensation intégrale de la taxe d'habitation et à améliorer la loi Notre, sans « rouvrir la boîte de Pandore des compétences ». Ce travail se fera dans le cadre de la CNT nouveau format, un autre engagement du gouvernement. Très critiquée et boycottée par l'AMF, l'ADF et Régions de France, elle devrait redevenir ce pour quoi elle a été créée : un espace de co-construction des politiques nationales entre l'Etat et les associations d'élus...

L'Appel de Marseille : <https://bit.ly/2Kpd7aQ> **nouveau**

La lettre d'Emmanuel Macron aux maires : <https://bit.ly/2KquLLw> **nouveau**

La circulaire du 16 mars 2018 relative à la mise en oeuvre des articles 13 et 29 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 <https://bit.ly/2F2Y2aO>

Le Rapport Richard-Bur sur la fiscalité locale : <https://bit.ly/2LCPoWb>

Le communiqué commun de l'ADF, l'AMF et Régions de France du 3 juillet : <https://bit.ly/2ukJ2Sd>

La liste des collectivités/EPCI qui ont accepté/refusé de signer le pacte financier : <https://bit.ly/2zt2LVG>

### Où on en est ?

- les rencontres participatives lancées par Territoires unis se déroulent en métropole et en outre-mer ; le calendrier sur <https://bit.ly/2S7VoJ8>
- la 4<sup>ème</sup> CNT devrait avoir lieu en décembre prochain dans un nouveau format

## 2 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : EXPÉRIMENTATION EN JUIN 2019

### C'est quoi ?

Après des mois de cacophonie au sein du gouvernement, de rapports cachés ou malvenus (voir notes de veille précédentes), les contours du Service national universel ont été dévoilés par le Premier ministre lors du conseil des ministres du 27 juin. Il a annoncé les « grands principes » de ce « projet de société qui a pour finalité de favoriser la participation et l'engagement de chaque jeune dans la vie de la Nation, de valoriser la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à une communauté rassemblée autour de ses valeurs, de renforcer la cohésion sociale et de dynamiser le creuset républicain ». Sans surprise, il reprend les préconisations du groupe de travail missionné par le chef de l'Etat dont le rapport avait fuité dans la presse fin avril. Le gouvernement « valide les grands principes d'architecture proposés par le groupe de travail et notamment son organisation en deux phases distinctes » :

- un service national universel, pour tous les jeunes autour de 16 ans ; environ 800 000 jeunes
- une phase obligatoire d'1 mois maximum, et une phase non-obligatoire de 3 mois ou plus
- un service dont la vocation première n'est pas militaire mais citoyenne, plutôt « l'aboutissement du parcours citoyen débuté à l'école primaire et poursuivi au collège »

La première phase dite de cohésion se déclinera en deux temps, deux fois 15 jours. Le premier se fera en hébergement (en centres de loisirs, logements étudiants, internats, ou casernes etc.), et sera consacré à l'information sur les différentes formes d'engagement, à une formation aux bonnes pratiques de sécurité, à des activités de cohésion de groupe, ainsi qu'à un bilan de santé et de compétences. Le second temps sera consacré à un projet collectif avec « un encadrement plus personnalisé ». Quant à la deuxième phase facultative, elle sera proposée aux jeunes qui veulent s'engager un peu plus dans le temps. Elle devrait prendre la forme d'un engagement plus long, d'au moins trois mois, lié à la défense et la sécurité (engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile), à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement etc. Le service civique ferait partie des offres proposées.

Pour que le projet présidentiel soit un succès auprès des jeunes, le gouvernement a entendu la mise en garde du groupe de travail sur l'importance de consulter les jeunes pour les impliquer dans le nouveau dispositif. « On ne doit pas dissimuler l'ampleur des oppositions qui, sans doute minoritaires aujourd'hui, pourraient demain concerner les principaux intéressés, c'est-à-dire les jeunes et leurs organisations » peut-on lire dans le rapport. Le chef de l'Etat a dû également lire la Tribune du 3 juin dans laquelle les principales organisations lycéennes, étudiantes et de jeunesse dénoncent les « incohérences » et le caractère « contraignant » du

projet présidentiel ainsi que sa logique « démagogique ». On comprend ainsi pourquoi les modalités du dispositif sont encore floues car le gouvernement souhaite impliquer les jeunes dans le projet. Une consultation sera donc lancée à la rentrée et « se déclinera sur les territoires et de manière numérique pour permettre la participation de chacun ». En plus des jeunes, elle « associera étroitement les associations, notamment celles qui sont en lien avec la jeunesse et celles qui rassemblent les parents, les mouvements d'éducation populaire, les syndicats, en particulier les syndicats d'enseignants, les professionnels du secteur de la jeunesse, les entreprises et les collectivités territoriales ». C'est sur la base des résultats de la consultation que le groupe de travail formulera des préconisations complémentaires avant la fin de l'année pour un premier déploiement dès 2019.

« On ne sera pas trop de deux pour mettre en œuvre le SNU » souligne Jean-Michel Blanquer en accueillant Gabriel Attal, fraîchement nommé secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse lors du remaniement du 16 octobre dernier. On l'aura compris, le tout nouveau secrétaire d'Etat est clairement missionné pour faire passer à la vitesse supérieure le projet présidentiel. Il n'a d'ailleurs pas chômé car, un mois après sa nomination, dans une interview au Parisien du 19 novembre, il a annoncé des avancées. On sait désormais qu'avant de généraliser le dispositif sur toute une classe d'âge (qui pourrait finalement avoir lieu avant 2026), une expérimentation sera menée sur une dizaine de départements pilotes avec des jeunes volontaires dès juin 2019. « Cette cohorte sera constituée de plusieurs centaines, voire de plusieurs milliers de jeunes » explique Gabriel Attal. Ils seront « représentatifs de la jeunesse française : de milieux sociaux différents, réunissant des lycéens, des apprentis, des jeunes actifs et des décrocheurs scolaires ». Quant aux contours du dispositif, avec une phase obligatoire et une phase volontaire, s'ils sont confirmés, ils restent encore à préciser, « à imaginer » pour reprendre les propos d'Edouard Philippe en septembre dernier. La période des vacances serait à l'étude pour les 15 jours d'hébergement. En revanche, pour « la mission d'intérêt général », elle pourrait s'accomplir hors temps scolaire, mais pas nécessairement durant les vacances. En attendant, selon le rapport du groupe de travail mené par le général Ménaouine, les jeunes seraient à 75% favorables aux objectifs du SNE mais critiqueraient son caractère obligatoire et jugeraient sa durée excessive. Il s'appuie sur les différentes enquêtes menées auprès de 76 000 jeunes ces derniers mois. Le groupe de travail alerte sur la méconnaissance du futur dispositif par les jeunes, encore trop associée à l'ancien service militaire ce que confirme l'enquête IFOP ANACEJ /CNAJEP.

Le Rapport sur la consultation relative au Service National Universel : une nouvelle étape vers sa mise en œuvre : <https://bit.ly/2DBzad8> **nouveau**

Le discours du Premier ministre à Avignon : <https://bit.ly/2MIOqFL>

Le Compte-rendu des conseils des ministres en date du 27 juin : <https://bit.ly/2N8Rlbn>

Le rapport Dubois / Guérel de la commission de la Défense de l'Assemblée : <http://bit.ly/2BD84RE>

Le rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) : <http://bit.ly/2sLyl4o>

Le communiqué de presse de Jean-Marie Bockel et Jean-Marc Todeschini sur le service national universel, au nom de la commission des affaires étrangères présidée par Christian Cambon <https://bit.ly/2HaA27i>

La note de synthèse sur le SNU de J-M Bockel et J-M Todeschini : <https://bit.ly/2vyGdAC>

Les membres du groupe mandaté par le chef de l'Etat en mars et dirigé par le général Daniel Ménaouine : Juliette Méadel, ancienne secrétaire d'Etat à l'Aide aux victimes, Thierry Tuot, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, Kléber Arhoul, préfet et coordinateur national pour l'accueil des migrants en France, Emmanuelle Pérès, déléguée générale de la Fédération de la formation professionnelle, Guy Lavocat, consultant en RSE et Management social des organisations et Marion Chapulut, présidente de CitizenCorps

## Où on en est ?

- le 19 novembre, le Parisien publie une interview de Gabriel Attal sur le SNU. <https://bit.ly/2A4T78z>
- le 19 novembre, Olivier Galland, sociologue de la jeunesse, considère qu'« avoir quelque chose de contraignant autour de valeurs comme la solidarité et l'engagement, ça me paraît contradictoire, Cette mesure, c'est aussi un aveu d'échec pour l'école, qui serait censé tenir ce rôle si on lui laissait vraiment l'occasion. » <https://bit.ly/2A4T78z>
- le 5 novembre, une tribune du Monde « Qu'a fait la jeunesse pour mériter une telle punition ? » est signé par un collectif d'organisations de jeunes (MRJC, JOC, Jeunes Générations, UNL, UNEF, Les Jeunes Ecologistes, EEUDF, AFOCAL et SGDF). <https://lemde.fr/2TugouZ>
- le 19 novembre, Orlane François, présidente de la Fage estime que « ce qui est proposé dans le SNU, c'est un projet paternaliste qui fait des jeunes les plus grands responsables des maux de la société ». La Fage « partage les objectifs qui disent qu'il faut recréer de la mixité sociale, qu'il faut sensibiliser les

jeunes, parler de citoyenneté avec eux, mais pas comme ça, pas sur ce dispositif obligatoire d'un mois qui, pour nous, ne résoudra rien ». <https://bit.ly/2Knqg4k>

## Et l'Anacej ?

- l'Anacej a lancé une enquête pour connaître l'avis des jeunes sur le SNU <http://bit.ly/2plq78z>
- lors de leur week-end de travail fin janvier, les membres du Comité Jeunes de l'Anacej ont débattu avec un représentant du ministère des Armées pour apporter leur point de vue
- en tant que membre du COJ, l'Anacej a contribué au rapport rendu le 30 janvier <http://bit.ly/2sLyL4o>

## 3 LE PASS CULTURE : EXPÉRIMENTATION DANS 5 DÉPARTEMENTS

### C'est quoi ?

Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, le Pass culture va être expérimenté, dans les semaines à venir, dans cinq départements, auprès de 10.000 jeunes âgés de 18 ans. Il va prendre la forme d'une application géolocalisée contenant un crédit de 500 euros. Pour cela, une enveloppe de 34 millions d'euros lui a été réservée dans le budget de la Culture. « Le Pass culture ouvrira aux jeunes les portes de nos institutions culturelles, favorisera leur pratique des arts, et cela sur l'ensemble du territoire » rappelait le tout nouveau ministre de la Culture, Franck Riester, lors des débats autour du PLF fin octobre.

Depuis la mi-septembre, ce sont donc des milliers de jeunes de Seine-Saint-Denis, du Bas-Rhin, de l'Hérault, du Finistère et de Guyane qui s'inscrivent sur le site dédié [pass.culture.fr](http://pass.culture.fr) afin de se porter candidats. Un tirage au sort permettra de retenir 10.000 jeunes en respectant un certain nombre de critères de représentativité : niveau de diplôme, activité, localisation du domicile... L'expérimentation pourra alors commencer à partir de l'application dédiée où les jeunes retenus activeront leur crédit de 500 euros et pourront accéder à des activités et biens culturels référencés. Pour encourager la découverte, le pass culture sera « éditorialisé » pour que « chaque Français puisse découvrir les nuances de l'offre culturelle, tester ses goûts et s'essayer à de nouvelles pratiques artistiques ». « Des algorithmes aideront les jeunes à choisir » explique Pierre Person, député LERM. Le gouvernement souhaite favoriser « les offres culturelles publiques, portées par des organismes reconnus par l'État ou soutenues par les collectivités locales » – opérateurs du ministère, labels, monuments historiques, cinémas art et essai, etc. Pour cela, les dépenses seront plafonnées par catégories. Ainsi, « les achats d'offres culturelles en ligne (abonnement à Deezer, Netflix, Canalplay...) seront limités à 200 euros, les biens culturels (livres ou CD) seront limités à 100 euros ».

Pour le ministre de la culture, c'est un « projet ambitieux, qui nécessitera un investissement public important ». Mais, surtout, « tout va bouger, car le système devra être adapté. L'expérimentation sera utile, et, au moment de la généralisation – si généralisation il y a, nous devons aussi réaliser une évaluation. L'évolution de l'algorithme devra être permanente ! ». Réponse en avril 2019 avec les résultats de l'expérimentation.

Le site dédié au Pass culture : <https://pass.culture.fr>

Dossier de Presse : <https://bit.ly/2Kkhqns>

### Où on en est ?

- le 31 octobre, Sylvie Tolmont, députée PS indique qu'elle sera « brève » et ne « reviendra » pas sur les interrogations de son groupe « quant à l'entêtement du Gouvernement à vouloir engager 34 millions d'euros pour expérimenter un pass culture dont nous doutons qu'il permette d'atteindre les objectifs en matière d'accès des jeunes à la culture ». <https://bit.ly/2zm6Qs7>

- le 31 octobre, Michel Larive, député LFI, critique « la philosophie ainsi que les conséquences financières » du pass. Il propose de renforcer « les moyens alloués aux activités périscolaires afin d'accompagner les plus jeunes et de les initier à la culture ! C'est l'éveil des consciences et l'accès gratuit à la culture qu'il faut assurer, et non la consommation irréfléchie des biens culturels ». « Il ne fera pas disparaître les inégalités culturelles entre les jeunes, bien au contraire ». <https://bit.ly/2DOmb8B>

- le 31 octobre, Frédérique Dumas, députée UDI, rappelle que le fait « de donner 500 euros à tout le monde va à l'encontre de la logique de la majorité, qui écarte le recours aux impôts indirects ». Selon elle, « quelles que soient les expérimentations, par essence, le pass culture aggravera les fractures et n'autorisera pas l'émancipation. S'il permet l'aboutissement d'un parcours d'éducation culturelle, les jeunes ne consommeront une offre culturelle diversifiée que dans quinze ou vingt ans, lorsque toutes

les actions d'éducation artistique et culturelle auront porté leurs fruits. Or, quand on décroche, c'est bien avant l'âge de dix-huit ans ». <https://bit.ly/2DOmb8B>

- le 31 octobre, Brigitte Kuster, députée LR, s'étonne du plafonnement par catégorie : « Vous prévoyez donc d'attribuer 200 euros, sur 500, aux plateformes numériques, qui ne financent aucune création française, ou presque ». « Dans toutes nos discussions en commission des affaires culturelles sur la défense de la création française (...), nous pointons systématiquement le rôle des GAFA ; et vous prévoyez de donner 200 euros par jeune aux offres en ligne ? ». <https://bit.ly/2DOmb8B>

- le 31 octobre, Pierre Person, rapporteur spécial, explique que « tout sera plafonné ; il ne s'agit pas de donner à chaque jeune 500 euros destinés aux GAFA ! Il y aura un plafonnement ! L'objectif, c'est qu'il y ait un parcours (...) c'est que l'on ne consomme pas une même culture, celle que l'on a déjà développée – car c'est là que résident les déterminismes. Le vrai accès à la culture, c'est l'accès à toutes les cultures. L'application permettra de guider les utilisateurs et elle fléchera l'emploi des sommes. Ce sera un instrument intelligent ». <https://bit.ly/2DOmb8B>

- le 31 octobre, Franck Riester déclare que « le Pass culture est aussi un formidable outil d'information pour les jeunes (...) Ces jeunes sont sur les smartphones, les tablettes, sur internet. Allons donc à leur rencontre pour les informer de ce qui est proposé par les différents acteurs de la culture, qu'ils s'agisse de l'État, des collectivités territoriales ou des associations, voire de particuliers. Et si ces offres ou pratiques culturelles sont payantes, nous donnerons de l'argent aux jeunes pour faciliter l'accès social à la culture. Tentons cette expérience, et voyons si elle est concluante ! <https://bit.ly/2DOmb8B>

## 4 LA RÉFORME DE L'ORDONNANCE DE 45 S'INVITE AU PROJET DE LOI JUSTICE

### C'est quoi ?

Ce 21 novembre, la Garde des Sceaux, Nicole Beloubet, a pris tout le monde de court en annonçant sa volonté de réformer par ordonnances la justice des mineurs dans le cadre du projet de loi Justice, en cours d'examen à l'Assemblée depuis lundi 19 novembre. Le projet de réforme contient déjà des mesures en direction des mineurs comme la création de vingt centres éducatifs fermés et l'expérimentation d'une nouvelle mesure d'accueil, mais rien ne concernait l'ordonnance de 1945. « Le gouvernement sollicitera du Parlement, dans le cadre de la loi pour la réforme de la justice, une habilitation à réformer l'ordonnance de 1945 par la création d'un code de justice pénale des mineurs » déclare-t-elle lors des questions au gouvernement. « Ce chantier est ouvert depuis longtemps, trop longtemps, et il n'a pu être mené à son terme à cause de postures diverses. Pour ma part, je souhaite l'aborder sérieusement et le faire enfin aboutir ». On se souvient, par exemple, en effet, qu'à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'ordonnance de 45 en 2015, l'ancienne Garde des Sceaux, Chantal Taubira avait déclaré vouloir « rendre cette ordonnance plus cohérente, plus lisible » et « construire des réponses immédiates, rapides, plus adaptées et plus efficaces » mais n'avait pu mener à bien cette réforme.

Depuis plusieurs mois, parlementaires et gouvernement se sont emparés du sujet. Il y a quelques semaines les sénateurs ont rendu leurs travaux tandis que la commission des lois de l'Assemblée planche dessus. La Chancellerie, elle même, a créé son propre groupe de travail. « L'ordonnance pour laquelle nous solliciterons une habilitation prendra appui sur ces travaux. Nous ne souhaitons pas rédiger un texte dans le ciel des idées, mais bien prendre appui sur les travaux déjà menés, ou en cours d'élaboration, par les parlementaires » a déclaré Nicole Belloubet pour rassurer les parlementaires. « Ce sera l'occasion d'un débat parlementaire de fond. Cela est essentiel à nos yeux (...) Il s'agit d'un sujet trop sérieux pour que le Gouvernement agisse en catimini » a-t-elle conclu.

Directeur de publication : Frédéric Pairault

Rédactrice : Marie Bohin

La note de veille mensuelle est une synthèse des grands dossiers d'actualité destinée exclusivement aux adhérents de l'Anacej et téléchargeable sur le site de l'association en étant identifié.

*Dans un souci de clarté, nous avons inséré des « mini-liens » qui renvoient tous vers des sources fiables (institutions organisations, presse généraliste ou spécialisée).*

*Toute reproduction ou modification sans notre accord est interdite.*

association nationale  
des conseils d'enfants  
et de jeunes

10-14 rue Tolain 75010 Paris  
T 01 56 35 05 35 F 01 56 35 05 36  
info@anacej.asso.fr

[www.anacej.asso.fr](http://www.anacej.asso.fr)

anacej